

Séance du Conseil du
3 juin 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 3 juin 2019 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
 - a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2019;**
 - b) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 14 mai 2019.**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Appel d'offres public pour des travaux de réfection de conduites et bouclage sur le chemin des Pionniers Est et Ouest.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables;
 - b) Vente d'une partie du lot 3 251 636 par la Fabrique de la paroisse de Saint-Ignace;
 - c) Affectation surplus accumulé non affecté pour l'achat des immeubles de la Fabrique et les frais d'arpentage et de notaire.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2019-06-01
Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2019-06-02
Adoption du
procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2019-06-03
Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1900193 au numéro C1900251 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1900051 au numéro L1900062, les dépôts directs du numéro P1900163 au numéro P1900211 pour la somme de 591 712,82 \$ et les salaires pour une somme de 54 673,86\$ totalisant ainsi 646 386,68 \$.

Rapport du comité
consultatif d'urbanisme
du 15 mai 2019

a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2019

M^{me} Chantal Côté, présidente, fait un bref résumé du rapport de la rencontre du 15 mai 2019.

Rapport du comité
Culture et Patrimoine
du 14 mai 2019

b) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 14 mai 2019

M^{me} Pauline Joncas, conseillère responsable du comité, fait un bref résumé du rapport de la rencontre du 14 mai 2019.

7. Affaires nouvelles

2019-06-04
Appel d'offres
travaux de réfection
conduites et
bouclage
Pionniers Est/Ouest

a) Appel d'offres public pour des travaux de réfection de conduites et bouclage sur le chemin des Pionniers Est et Ouest

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer des travaux de réfection de conduites et le bouclage sur le chemin des Pionniers Est et Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat est supérieur à 101 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du Code municipal stipule que le contrat ne peut être adjugé qu'après demande publique de soumissions faite par annonce dans un journal s'il comporte une dépense de 101 100 \$ ou plus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi dans le cadre de l'appel d'offres pour des travaux de réfection de conduites et le bouclage sur le chemin des Pionniers Est et Ouest. Un avis public sera publié dans le journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible sur le système électronique d'appel d'offres public (SÉ@O) au cours des prochaines semaines. Ces travaux sont conditionnels à l'autorisation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de la Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ).

8. Affaires commencées

2019-06-05

Appel d'offres
collecte et transport
des matières recyclables
et non recyclables
2020-2021-2022
avec deux années
optionnelles

a) Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables

CONSIDÉRANT QU' en juillet 2016, la Municipalité lançait un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables pour les années 2017, 2018 et 2019, et ce, pour quatre (4) municipalités (Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud);

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyait deux (2) options de renouvellement pour une (1) ou deux (2) années additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé de ne pas se prévaloir des deux années optionnelles au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est retournée en appel d'offres en mai 2019 avec les mêmes municipalités que le contrat antérieur, et ce, pour les années 2020, 2021 et 2022 avec deux années optionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres prévoyaient différents scénarios et options et que le choix du soumissionnaire serait le même pour les quatre municipalités;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres dont les montants sont les suivants pour la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour le contrat initial de trois ans incluant les taxes:

Entrepreneur	Montant avec taxes
Les Concassés du Cap inc.	294 800,40 \$
SSAD	345 753,45 \$
9169-3598 Québec inc.	390 692,55 \$
Services Matrec, une division de GFL Environnemental inc.	416 977,23 \$

CONSIDÉRANT QU' après analyse, la soumission de *Les Concassés du Cap inc.* est conforme aux

documents d'appel d'offres est la plus basse soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité octroie le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables pour les années 2020, 2021 et 2022 à *Les Concassés du Cap inc.* selon l'option 1, scénario A, comportant ainsi une dépense de deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents dollars et quarante (294 800,40 \$) taxes incluses, et ce, selon les documents d'appel d'offres et la soumission déposée par *Les Concassés du Cap inc.* De plus, deux années optionnelles pourront être exercées conformément au devis et au prix soumis.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre du présent appel d'offres.

2019-06-06

Vente d'une partie
du lot 3 251 636
par la Fabrique

b) **Vente d'une partie du lot 3 251 636 par la Fabrique de la paroisse de Saint-Ignace**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

1. QUE la Municipalité de Cap Saint-Ignace signe avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Ignace un **ACTE DE VENTE** aux termes duquel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Ignace vend à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, tous les droits, titres et intérêts qu'elle possède dans l'immeuble suivant, à savoir :

Désignation

Un terrain situé en la municipalité de Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, connu et désigné comme étant une partie du lot **TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE SIX CENT TRENTE-SIX (ptie 3 251 636)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de Montmagny, laquelle partie de lot est montrée au plan préparé par Jean Casault, arpenteur-géomètre, le 9 mai 2019, sous le numéro trois mille huit cent soixante-sept (3 867) de ses minutes.

AVEC BÂTISSSES dessus construites (presbytère et grange appelée « grange à dîme »), circonstances et dépendances.

Adresse : 15, rue Jacob, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0

2. QUE cet acte soit rédigé selon les termes et conditions contenus au projet d'acte préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation.

3. D'AUTORISER la mairesse Jocelyne Caron et la directrice générale Sophie Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, tous les actes et documents requis pour ce dossier d'achat, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

4. DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à M^e Maxime Létourneau, notaire.

2019-06-07

Affectation
surplus accumulé
non affecté achat
presbytère et grange à
dîme

c) Affectation surplus accumulé non affecté pour l'achat des immeubles de la Fabrique et les frais d'arpentage et de notaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition du presbytère et de la grange à dîme;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction a nécessité un certificat de localisation et des frais notariés pour la transaction;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces dépenses seront prises à même le surplus accumulé non affecté des années antérieures;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter qu'un montant de 73 000 \$ soit utilisé du fonds accumulé non affecté pour payer les dépenses encourues pour la transaction concernant le presbytère et la grange à dîme. De plus, les frais de notaire et d'arpenteur seront ajoutés à ce montant et seront pris aussi à même le fonds accumulé non affecté.

9. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

2019-06-08

Levée de la
séance

11. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 h 27.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse